

DELIBERATION

Relative à l'avenant à la convention conclue entre le Cnous et l'OFAJ

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

*Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous,
Vu le projet de convention et la note présentée en séance,*

- **Point de l'ordre du jour**

6 - Conventions

- **Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Approbation du projet de convention entre le Cnous et l'OFAJ tel que présenté aux administrateurs.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve, à l'unanimité** des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 25
Quorum : 9
Membres participant à la délibération : 15
Procurations : 6
Abstention : 0
Pour : 21
Contre : 0



Dominique MARCHAND

Pièce jointe : Projet de convention

Délibération publiée le 13 avril 2022